

LUDIVINE BLANC

S'équiper plutôt que de recourir aux équipements collectifs : double peine pour l'environnement ?

La crise de la Covid-19 et ses confinements successifs ont renforcé l'envie d'améliorer l'intérieur de son logement, de se consacrer à des pratiques manuelles, de s'occuper de soi et de prendre soin de sa santé. De nombreux Français se sont ainsi davantage équipés dans les domaines du sport, de l'alimentation ou des loisirs. À la demande de l'ADEME en 2020, le CRÉDOC a étudié l'évolution de la détention d'objets en France et les logiques de substitution ou de complémentarité entre des équipements individuels et leurs équivalents collectifs en 2021. Cette étude repose sur une analyse historique et sociologique et sur une enquête en ligne auprès d'un échantillon de 2000 individus représentatifs des ménages français.

Elle met en évidence une substitution au mieux partielle entre les équipements collectifs et leurs équivalents individuels (par exemple, la machine à pain). Dans certains domaines, en particulier le sport et les loisirs, les personnes équipées sont aussi celles qui fréquentent le plus les équipements collectifs. Cette cohabitation entre équipements individuels et collectifs génère une double utilisation des matières. Cela peut parfois être source de gaspillage, d'autant que bon nombre de ces appareils ne sont plus utilisés au bout d'un certain temps.

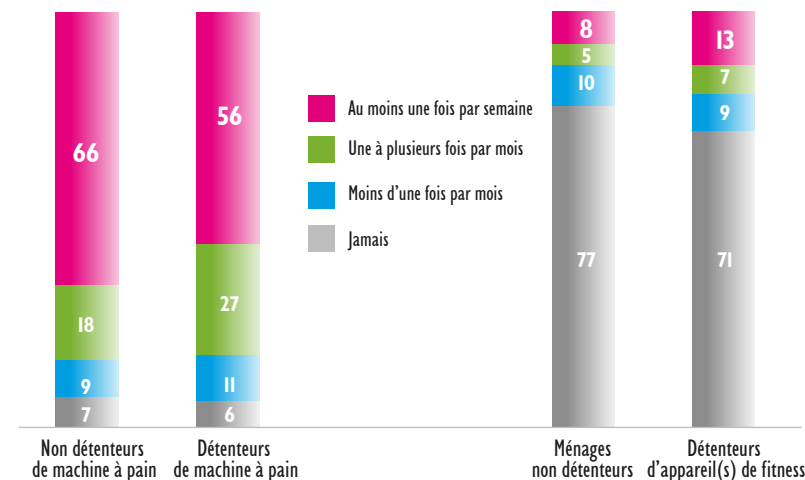
Sport, cuisine et loisirs : l'équipement du foyer ne se substitue pas à l'usage de biens et services collectifs

L'individualisation des pratiques génère une accumulation de matériels au sein du foyer, sans pour autant conduire à l'abandon des équipements collectifs correspondants. L'équipement individuel vient soit remplacer partiellement l'équipement collectif, soit le compléter. La machine à pain, la yaourtière ou la piscine sont des cas de remplacement partiel : 56 % des ménages détenteurs de machines à pain achètent du pain en commerce au moins une fois par semaine, contre 66 % des foyers qui n'en ont pas. De même, seuls 30 % des foyers possédant une yaourtière achètent des yaourts une fois par semaine ou plus souvent, contre 52 % de ceux qui n'en ont pas. La piscine répond à une logique similaire, quoique très atténuée : 60 % de foyers

LES DÉTENTEURS DE MACHINE À PAIN ACHÈTENT FRÉQUEMMENT DU PAIN... ... LES PERSONNES POSSÉDANT UN APPAREIL DE FITNESS FRÉQUENTENT PLUS SOUVENT LES SALLES DE SPORT

Fréquence d'achat du pain parmi les détenteurs et les non-détenteurs de machines à pain (en %)

Fréquentation des salles de sport parmi les détenteurs et les non-détenteurs de machines de fitness (en %)



Source: Enquête ADEME-CRÉDOC, l'équipement des ménages français, mars 2021.

Lecture: 56 % des ménages détenteurs de machines à pain achètent du pain en commerce au moins une fois par semaine, contre 66 % des foyers qui n'en ont pas.

possédant une piscine disent ne jamais fréquenter de piscine publique, contre 55 % des foyers n'en possédant pas.

Dans d'autres cas, comme le sport et le cinéma, les foyers les plus équipés sont aussi ceux qui fréquentent le plus les services collectifs. Ainsi, les foyers possédant des appareils de fitness sont plus nombreux à fréquenter régulièrement les salles de sport que ceux qui n'en possèdent pas. 20 % les fréquentent au moins une fois par mois, contre 13 % des non-détenteurs. De même, 28 % des ménages possédant un home cinéma fréquentent les salles obscures au moins une fois par mois, contre 21 % des ménages qui n'en ont pas.

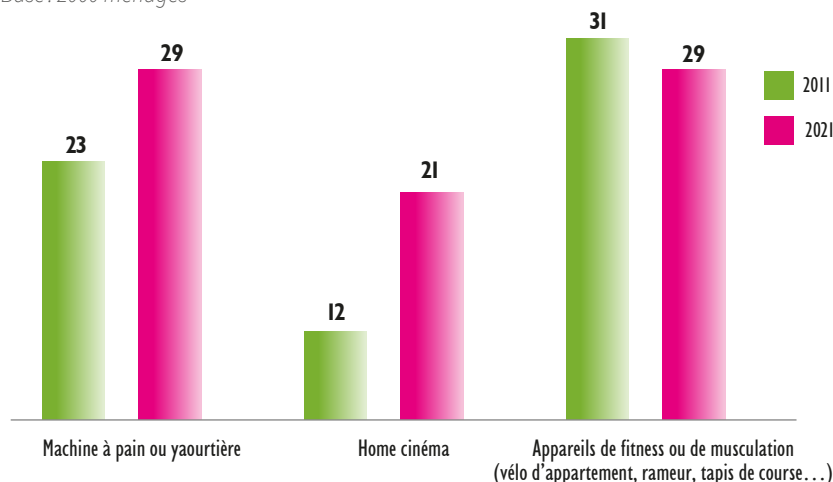
Une tendance accélérée par la Covid-19, par l'envie de faire soi-même et de prendre soin de sa santé

La hausse du nombre d'équipements au sein des ménages est causée par des tendances de long terme comme l'envie de faire les choses soi-même, de prendre soin de soi et de sa santé (self-care), par l'individualisation des pratiques culturelles ainsi que par la recherche de disponibilité permanente des équipements. La crise de la Covid-19 et les confinements ont renforcé ces tendances, générant une hausse des équipements afin de pratiquer différentes activités chez soi (se divertir, cuisiner et faire du sport à la maison). Les ventes des machines à pain ont ainsi progressé de plus de 75 % au cours des neuf premiers mois de l'année 2020. En dix ans, de 2011 à 2021, le taux d'équipement en machine à pain ou en yaourtière a connu une hausse de 7 points. Celui des home cinémas a bondi de 9 points sur la même période, sous l'effet de la baisse des coûts conjuguée au regain de l'envie de « cocooner ». La crise sanitaire a également renforcé la tendance à l'individualisation de la pratique sportive, notamment chez les plus jeunes qui souhaitent la pratiquer plus librement. Entre 2018 et 2020 (pendant le confinement), le taux de pratiquants d'un sport à domicile est passé de 18 % à 47 % (enquête Conditions de vie, CRÉDOC). Cette augmentation a dynamisé les ventes d'équipements de

FORTE PROGRESSION DE L'ÉQUIPEMENT POUR LA CUISINE ET LE HOME CINÉMA EN DIX ANS

Évolutions des taux d'équipement en machine à pain ou yaourtière, home cinéma ou appareils de fitness entre 2011 et 2021 (en %)

Base: 2000 ménages



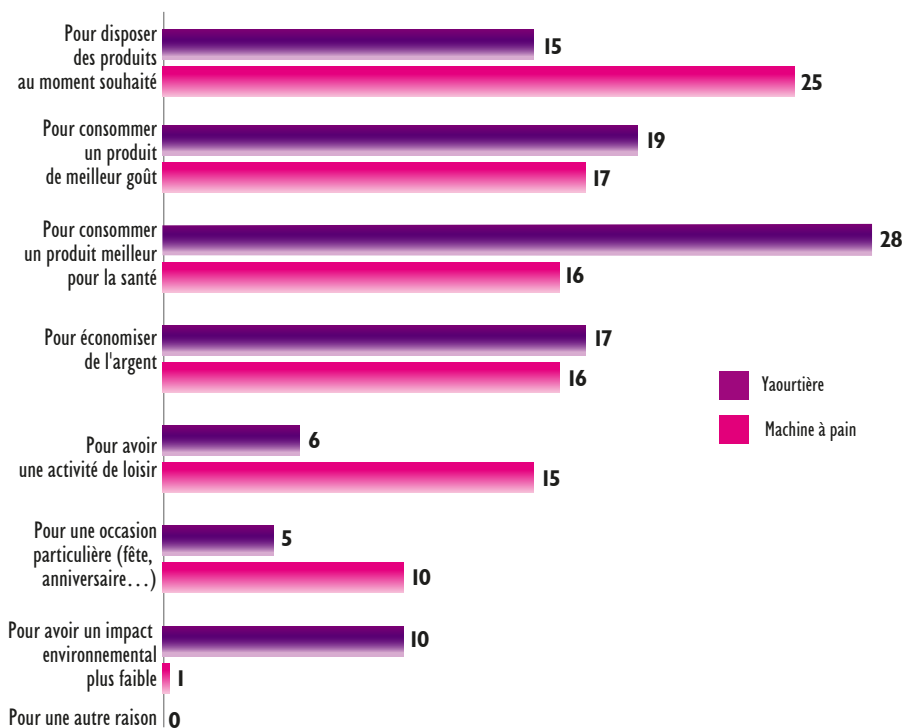
Source: Les données présentées sont issues de deux enquêtes différentes. Celles de 2021 proviennent de l'enquête ADEME-CRÉDOC sur l'équipement des ménages français, réalisée du 8 au 26 mars 2021. Les données de 2011 sont issues de l'enquête budget des ménages de l'INSEE.

Note de lecture: Le fait que les ventes d'équipements sportifs aient été boostées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, alors que le taux d'équipement des appareils de fitness connaît une légère baisse (- 2 points sur 10 ans) entre l'enquête de l'INSEE et celle du CRÉDOC, peut s'expliquer par le fait que l'individualisation de la pratique sportive ne passe pas forcément par une hausse de l'équipement en fitness ou en musculation mais par d'autres types d'équipement (montres électroniques, chaussures, etc.). Par ailleurs, il est possible que la hausse des ventes d'équipement de sport pendant la Covid-19 se soit traduite par une multiplication de l'équipement sportif dans les ménages déjà équipés dans ce domaine.

L'ACHAT D'UNE MACHINE À PAIN RÉPOND À UN BESOIN D'INSTANTANÉITÉ, LA YAOURTIÈRE À UN BESOIN DE PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

Pour quelle raison principale, votre foyer s'est-il équipé d'une yaourtière/d'une machine à pain plutôt que d'acheter exclusivement des produits issus de l'industrie agroalimentaire ou des artisans de bouche? Réponse citée en premier (en %)

Base: 354 foyers équipés d'une yaourtière et 358 foyers équipés d'une machine à pain



Source: Enquête ADEME-CRÉDOC, l'équipement des ménages français, mars 2021.

Lecture: Pouvoir s'en servir quand ils en ont envie est la première motivation d'achat pour 25% des foyers qui ont acheté une. La santé est le premier critère d'achat d'une yaourtière pour 28% des foyers qui en possèdent une.

sport qui ont augmenté de 8 % entre septembre 2020 et septembre 2021 (étude de l'Union Sport et Cycle, 2021). En 2021, 29 % des ménages résidant en France métropolitaine déclarent posséder un appareil de fitness à leur domicile, 8 % une piscine individuelle.

L'achat d'un appareil de fitness ou de musculation et celui d'une machine à pain répondent avant tout à une recherche d'instantanéité et de disponibilité du produit au moment souhaité, dans une société caractérisée par « l'accélération du temps ». Près de 8 ménages sur 10 possédant un appareil de fitness citent ce critère en premier, de même que 1 ménage sur 4 possédant une machine à pain. Faire son pain est aussi considéré comme un loisir pour 15 % des ménages possédant une machine contre 6 % de ceux qui possèdent une yaourtière. Pour ces derniers, la préoccupation santé (28 %) est de loin le premier critère d'achat.

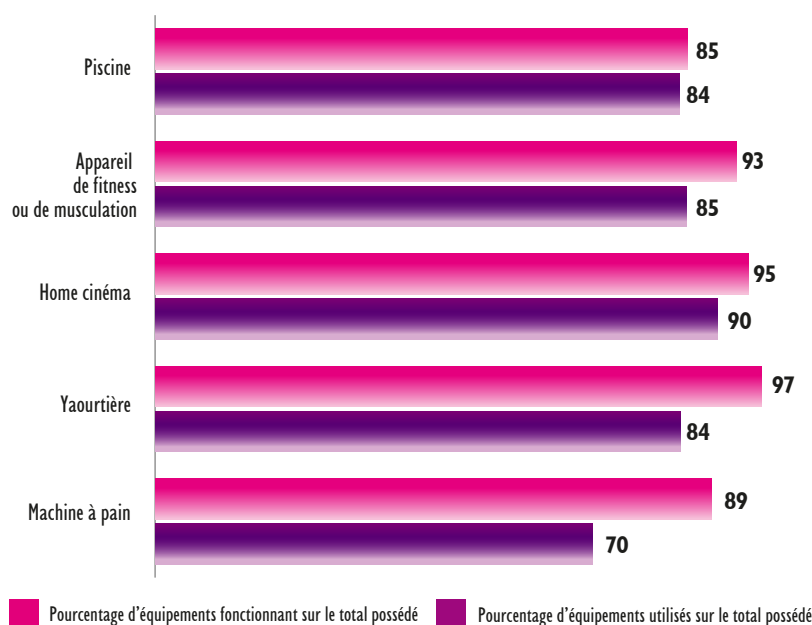
Un impact environnemental d'autant plus négatif que l'utilisation des équipements individuels n'est pas optimale

L'achat d'équipements individuels alors que l'on peut bénéficier de services collectifs pose question d'un point de vue écologique et social. Les lieux collectifs, en effet, sont essentiels dans un contexte où la transition environnementale doit passer par un usage plus raisonné des équipements et des matières premières, même si par ailleurs l'usage domestique d'un bien peut réduire les coûts économiques et environnementaux liés au transport. Ils peuvent aussi générer du lien social, être sources d'emploi et favoriser une plus grande équité dans l'accès aux biens.

Ceci est d'autant plus vrai que les équipements personnels étudiés ne sont parfois plus utilisés : c'est le cas de 30 % des machines à pain, 16 % des yaourtières, 15 % des appareils de fitness et 10 % des home cinémas en mars 2021. Cela peut s'expliquer par le fait que les ménages déterminent souvent mal leurs besoins et peuvent se lasser, faute

LES MACHINES À PAIN FONT PARTIE DES ÉQUIPEMENTS LES MOINS UTILISÉS

Taux d'utilisation effectif par équipement (en %)



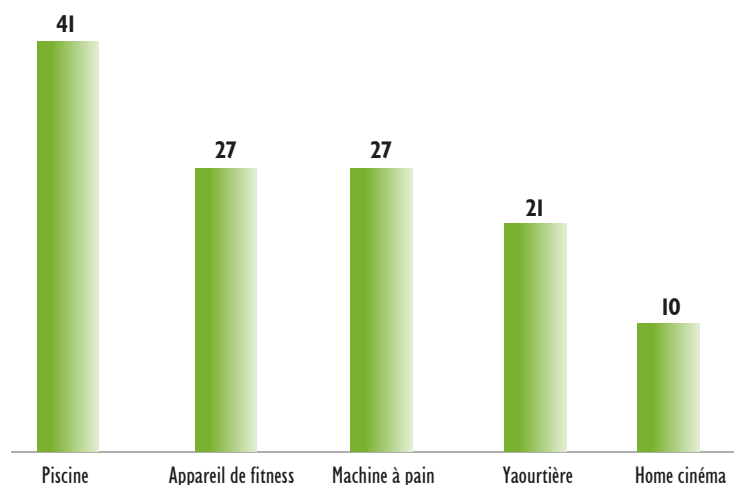
Source: Enquête ADEME-CRÉDOC, l'équipement des ménages français, mars 2021.

Lecture: 70 % seulement des machines à pain sont utilisées.

MOINS DE 3 MÉNAGES SUR 10 SERAIENT PRÊTS À PARTAGER LEUR APPAREIL DE FITNESS OU LEUR MACHINE À PAIN

Votre foyer serait-il prêt à partager les produits suivants avec des personnes extérieures ? (Réponses: oui, en %)

Base: détenteurs des équipements du foyer présentés ci-dessous



Source: Enquête ADEME-CRÉDOC, l'équipement des ménages français, du 8 au 26 mars 2021.

Lecture: 27 % des ménages détenteurs des appareils de fitness seraient prêts à partager leur(s) équipement(s) avec des personnes extérieures.

d'avoir anticipé l'évolution de leur pratique. Parfois, des achats sont réalisés sur un coup de tête. En outre, la réparation reste une pratique insuffisamment mise en œuvre: seuls 36 % des Français réparent un produit tombé en panne (ADEME, 2020).

Cette sous-utilisation questionne d'autant plus le besoin d'équipement

qu'elle ne découle généralement pas du seul fait que ces machines ne sont pas en état de fonctionnement. Seules 11 % des machines à pain, 7 % des appareils de fitness, 5 % des home cinémas et 3 % des yaourtières possédés sont hors d'usage. La piscine fait figure d'exception, avec 16 % qui sont non utilisées et 15 % hors de fonctionnement.

Une plus grande mutualisation des équipements semble pertinente afin de mieux rationaliser l'utilisation des équipements. Pourtant, le souhait de partager ses objets est loin d'être majoritaire. 27 % seulement des ménages seraient prêts à partager leur appareil de fitness ou leur machine à pain avec des per-

sonnes extérieures à leur foyer, 41 % des ménages possédant une piscine et 21 % des ménages possédant une yaourtière. Seulement 1 ménage sur 10 se dit prêt à partager son home cinéma. L'impact environnemental de cette cohabitation entre équipements collectifs et individuels peut ainsi s'avérer nui-

sible à l'environnement, et ce d'autant plus que l'utilisation effective des équipements individuels est loin d'être optimale. Il est donc essentiel de sensibiliser les ménages à ces enjeux et de renforcer, lorsque cela est possible, le partage d'équipement, le prêt entre voisins ou la mise en location entre particuliers. ■

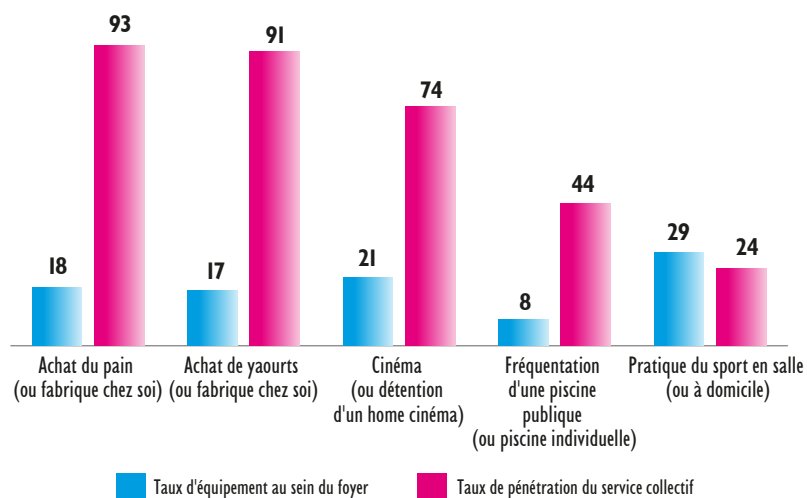
D'UN USAGE COLLECTIF MAJORITAIRE...

Dans les domaines du pain, des yaourts et du cinéma, l'usage collectif du bien reste prédominant par rapport à la détention de l'équipement dans le foyer. Ainsi, moins de 2 foyers sur 10 sont équipés d'une machine à pain en 2021 alors que presque la totalité en achètent en commerce ou en boulangerie. Seuls 17 % des ménages possèdent une yaourtière en 2021: ils sont 5 fois plus nombreux à acheter des yaourts dans le commerce (91 %). La part de ménages (74 %) allant au cinéma est 3,5 fois plus élevée que celle des ménages détenteurs d'un home cinéma (21 %). De même, la possession d'une piscine individuelle reste largement minoritaire (8 % des ménages sont concernés) tandis que la fréquentation des piscines publiques concerne près de la moitié de la population (44 %).

Dans le domaine du sport, l'usage de l'équipement collectif est moins dominant. Seuls 24 % des ménages ont déclaré fréquenter une salle de sport en 2021 alors que près de 3 ménages sur 10 déclarent posséder au moins un équipement de fitness à leur domicile.

Le recours au service collectif reste nettement prédominant pour le pain, le yaourt, le cinéma et la piscine (en %)

Base: 2 000 ménages



Source: Enquête ADEME-CRÉDOC, l'équipement des ménages français, du 8 au 26 mars 2021.

Lecture: 18 % des ménages possèdent une machine à pain et 93 % achètent du pain dans un commerce.

... VERS UNE INDIVIDUALISATION TOTALE DES PRATIQUES ?

Dans certains cas, les équipements au sein des foyers se sont complètement substitués aux biens collectifs. C'est le cas des machines à laver qui ont remplacé les lavoirs et limité le besoin de recours aux laveries automatiques pour une majorité de Français et des téléphones fixes puis portables qui ont rendu désuet l'usage de la cabine téléphonique.

Les laveries automatiques connaissent un boom dans les années 50 et 60 dans les grandes villes quand les lave-linge étaient trop chers pour la plupart des foyers. La démocratisation de ces équipements dans les années 1960-1970, au moment où la publicité des grandes marques se développe, marque le déclin des laveries automatiques. En 2021, 96 % des ménages résidant en France métropolitaine déclarent détenir un lave-linge à leur domicile.

Dans le cas du téléphone, le pic du nombre de cabines téléphoniques remonte à la fin des années 1990. La démocratisation du téléphone portable ainsi que le coût d'entretien des cabines téléphoniques lié aux nombreux actes de vandalisme conduisent France Télécom à réduire progressivement le nombre de cabines téléphoniques sur le territoire national. Le téléphone portable s'est massivement diffusé dans la population. En 2020, 94 % des Français sont équipés d'au moins un téléphone mobile et 84 % des Français sont équipés en smartphones.

Pour en savoir plus

- > *Du collectif à l'individuel: révolution de l'usage de 15 biens d'équipement*, CRÉDOC-IEIC, 125 pages. À paraître prochainement. Sera disponible sur www.librairie.ademe.fr
- > « La fabuleuse année du petit électroménager », Dossier LSA, mars 2021, lsa-conso.fr
- > ARCEP-Ministère de l'économie, des finances et de la relance, Agence nationale de la cohésion des territoires, *Baromètre du numérique*, CRÉDOC, édition 2021.
- > Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français de 2018 et 2020 réalisées auprès de 3 000 personnes de 15 ans et plus (y compris DROM-COM par vague).
- > *Les Français et la réparation. Perceptions et pratiques*, ADEME. Harris interactive, 2020, édition 2019. Rapport 189 pages.